AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur A. Sagnier, 26 février 1886

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Sagnier, 26 février 1886

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation1 p. (395r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Sagnier, 26 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52027

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction26 février 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireSagnier, A.
Lieu de destination1-7, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur un différend entre Godin et la librairie Ghio : Godin avertit Sagnier que sa lettre est un tissu d'erreurs et qu'il ne suffit pas qu'un débiteur nie ses dettes pour en être quitte.

NotesLieu de destination : Librairie Ghio au 1-7, galerie d'Orléans au Palais-Royal à Paris selon l'index du registre de correspondance

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Conflit, Librairie

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

guise Families tere.

Mansieur G. Jagnier,

Notre lettre du 23 dest un tien d'elleurs; si vous pouver les somettre de boune foi, je ne les trouve pas moins part injurieures à moins part injurieures de la mon égard.

Comme il ne suffet per sur les dettes pour en débiteur nie ses dettes pour en être que en être quite, je trèms à ce que

ma demande suive Son cours. La hanne poi dans cette affaire de la part De mon désileur aurait mierer servi ser interess que les subterjuges qu'il à imagines pour ne has me payer. I'ai bien l'harmeur De vous saluer formy